Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260609-2026_06_13-DE

N° 2026.06.13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le trois juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, GOURGAN, EVEN, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE et RENOUARD
MM. BEAUNE, BOURGET, CAILLERE, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL, RICHARD.

ABSENTS EXCUSÉS : **Mmes LAIGO (donne procuration à M MACE) et PICOUT (donne procuration à Mme COTIN)**
M VALLARINO (donne procuration à Mme LONCLE)

Monsieur **Stéphane MICHEL** a été élu secrétaire de séance

--- ===0=== ---

CRÉDITS FOURNITURES SCOLAIRES ET CRÉDITS EVEIL ET SORTIES SCOLAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise lors de la séance du 16 octobre 2025 d'accorder un crédit à chaque école pour les fournitures scolaires et pour l'éveil et les sorties scolaires qui s'établit comme suit :

- ✓ Crédit fournitures = 47,50 € par élève
- ✓ Crédit éveil = 30,00 € par élève + 250 € par classe

Elle précise que la commission « affaires scolaires » a fait le bilan de l'utilisation de ces crédits et propose de les renouveler pour l'année scolaire 2026/2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1) Accorde à chaque école des crédits qui s'établissent comme suit :
   - un crédit « fournitures scolaires » : 47,50 € par élève
   - un crédit « éveil et sorties scolaires » : 30 € par élève + 250 € par classe

2) Autorise le Maire à régler directement les fournisseurs sur présentation des factures et dans la limite des crédits ouverts par école.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.